

LOGIC INSTRUMENT

Société anonyme

Au capital de : UN MILLION CENT QUARANTE-NEUF MILLE
VINGT-DEUX Euros ET CINQUANTE Centimes

Siège social : 43, avenue de l'Europe
95330 DOMONT

SIREN N° : 341 762 573 R.C.S. PONTOISE
(87 B 01203)

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte, d'une part, de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, de son évolution prévisible, des événements importants survenus depuis la clôture dudit exercice, des activités de recherche et de développement et pour soumettre, d'autre part, à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que l'affectation du résultat dégagé.

L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

I - LES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ :

Votre conseil d'administration est constitué de trois membres :

- Monsieur Michel BAILLY, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Jacques GEBRAN, Directeur Général,
- Monsieur Michel ANDREETTI.

Nous vous rappelons que votre conseil est en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011, à l'exception de Monsieur Michel ANDREETTI dont le mandat viendra à expiration au jour de la réunion de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

En outre, nous vous précisons qu'aux termes de l'assemblée générale mixte du 27 juin 2005, ont été nommés en qualité de censeurs, la société OTC Asset Management, société anonyme, au capital de 300 000,- Euros, représentée par Monsieur Michel GOMART, pour une période de six années, laquelle prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et la société AVENIR FINANCE GESTION, société anonyme, au capital de 1 280 000,- Euros, qui a démissionné de ses fonctions, par courrier en date du 21 avril 2008.

Nous vous rappelons également que le conseil d'administration du 27 juin 2006 a décidé la dissociation des fonctions de président et de directeur général et a nommé Monsieur Michel BAILLY, en qualité de président du conseil d'administration et Monsieur Jacques GEBRAN, en qualité de directeur général.

Monsieur Michel BAILLY, en qualité de président du conseil d'administration, représente le Conseil d'Administration. Monsieur Jacques GEBRAN, en qualité de directeur général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

II - L'ACTIVITÉ ET LE RÉSULTAT DE NOTRE EXERCICE :

Nous avons réalisé au cours de l'exercice 2010 un chiffre d'affaires de 9 474 349,-.

Compte tenu de la production stockée pour 344 385,-, de la production immobilisée pour 198 969,-, des subventions d'exploitation pour 5 302,- et des autres produits pour 1 183,-, le total des produits d'exploitation s'est élevé à 10 024 188,-.

Les charges d'exploitation, comprenant les dotations aux amortissements pour 288 214,- et aux provisions sur actif circulant pour 147 516,- et aux provisions pour risques et charges pour 72 150, se sont élevées à : 11 216 015,-.

Le résultat d'exploitation représente une perte de 1 191 827,-.

Le résultat financier représente un produit de 247 477,-.

Le résultat courant avant impôt se solde par une perte de 944 350,-.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 89 031,-.

Ainsi, l'exercice 2010 se solde par une perte de 855 318,-.

III - FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Société LOGIC INSTRUMENT (Deutschland) GmbH

Nous vous informons que notre société détient une participation de 100 % dans le capital social qui s'élève à 25 000 euros.

Nous vous informons que le chiffre d'affaires réalisé par notre filiale au cours de son exercice social clôturé au 31 décembre 2010 représente 2 590 951,- Euros et que son résultat se solde par une perte de 256 382,- Euros.

Société LOGIC INSTRUMENT, USA, INC.

Nous vous rappelons que notre société détient une participation de 100 % dans le capital de cette filiale.

Nous vous informons que le chiffre d'affaires réalisé par notre filiale au cours de son exercice social clôturé au 31 décembre 2010 représente 6 523 290,- \$ et que son résultat se solde par une perte de 4 677,- \$.

IV - INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE :

Eléments significatifs 2010 et évolution 2011

1. Levée de fonds de 1,23 million d'euros lors de l'augmentation de capital souscrite par la société de capital investissement OTC Asset Management pour soutenir le développement de nouveaux produits vers de nouveaux marchés.
2. Réorganisation des activités en fermant la division ODE très déficitaire depuis la rupture du contrat LAUTERBACH.
3. Recentrage des activités sur le développement technologique et commercial des produits TETRA.
4. Sortie du second modèle de la série Fieldbook, le Fieldbook C1, offrant les avantages d'une tablette PC et d'un ordinateur portable.
5. Signature avec Thales et livraison de 2 contrats, Melchior et Atlas, d'une valeur globale de 2,9M€. Atlas a été livré à 80% sur l'exercice.
6. Renouvellement du contrat APAVE Nord-Ouest pour 0,8M€ livré en totalité.
7. Extension du contrat avec STK (Singapour) pour une nouvelle tranche d'une valeur de 0,97M€ à livrer sur 2011 à 2013.

8. Le succès de notre Tablette PC durcie, Fieldbook A1, nous conforte dans notre choix de positionnement sur ce marché. La croissance très importante du marché grand public des Tablettes PC se répercutera sur le marché professionnel. Nous sommes au début de ce cycle; nous avons déjà le bon produit, Fieldbook A1, et nous annoncerons encore de nouveaux produits en 2011.
9. En mars 2011, et dans le cadre du contentieux nous opposant à la Société Générale et pour lequel nous avons provisionné la somme de 722.000 euro en 2007, nous avons gagné en jugement de 1^{ère} instance. La Société Générale ayant interjeté appel, nous avons maintenu la provision.
10. En 2011, nous allons démarrer la commercialisation du nouveau produit RMCP, ordinateur de terrain pour les applications PXIe, CPCI et PXI.
11. En 2011 nous allons renforcer notre présence à l'international par la création d'une filiale dans les Émirats Arabes Unis afin de développer notre chiffre au Moyen-Orient.
12. Nous allons aussi cibler d'autres marchés importants en Europe et en Amérique.

V - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS :

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1, alinéa 1, du Code de commerce, issu de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et de l'article D 441-4 issu du décret du 30 décembre 2008, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent publier dans le rapport de gestion la décomposition par date d'échéance du solde de leurs dettes fournisseurs à la date de clôture de leurs deux derniers exercices sociaux.

Ces dispositions étant applicables pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, nous vous communiquons, dans le tableau ci-après, les informations requises pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, savoir :

Exercice 2009	De 1 à 30 jours avant échéance €	De 31 à 60 jours avant échéance €	De 61 à 90 jours avant échéance €	Au-delà de 91 jours avant échéance €	Non Echues €	Total €
Total de la dette fournisseur	251 076	57 896	239 594	2 457	591 948	1 142 971

Exercice 2010	De 1 à 30 jours avant échéance €	De 31 à 60 jours avant échéance €	De 61 à 90 jours avant échéance €	Au-delà de 91 jours avant échéance €	Non Echues €	Total €
Total de la dette fournisseur	129 166,-	3 306,-	24 548,-	144 991,-	966 207,-	1 261 606,-

VI - INFORMATIONS SUR L'EVOLUTION DU TITRE COTÉ EN BOURSE

Au cours de l'exercice 2010, le titre a baissé de 25,66 %. Sur la période, les volumes moyens ont été de 2 436 titres par jour.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

VII - LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ :

Votre commissaire aux comptes a été convoqué à la réunion du conseil d'administration qui a arrêté les comptes annuels. Il a porté à notre connaissance les contrôles et vérifications auxquels il a procédé et nous a fait part de ses conclusions.

Vous trouverez dans son rapport général ses observations et conclusions sur la présentation des comptes qui vous sont soumis et dans son rapport spécial toutes informations sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Les comptes annuels qui vous sont présentés (bilan, compte de résultat et annexe) vous donneront une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de notre société à la clôture de l'exercice ainsi que du résultat dudit exercice.

Ces comptes ont été établis conformément aux dispositions du titre deuxième du livre premier du Code de Commerce, ainsi que vous le confirmera votre commissaire aux comptes.

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

VIII - APPROBATION DES COMPTES :

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et qui présentent la synthèse des opérations de l'exercice ainsi que la situation de la société au 31 décembre 2010.

Vous aurez également à vous prononcer sur les conventions réglementées telles qu'elles sont relatées dans le rapport spécial qui vous est présenté par votre commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

IX - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Nous vous proposons d'affecter de la manière suivante,
la perte de l'exercice s'élevant à :

€ 855 318,43
=====

Elle serait affectée en totalité au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'aux termes de conventions en date du 30 mars 2002, Monsieur BAILLY, Monsieur GEBRAN et Monsieur ANDREETTI ont abandonné la totalité des créances qu'ils détenaient sur la société LOGIC INSTRUMENT, sous réserve de retour à meilleure fortune de cette dernière.

Le retour à meilleure fortune a été défini par la réalisation au cours des exercices clos à compter du 1^{er} avril 2002 d'un Résultat net, après impôts, positif.

L'exercice 2010 présentant un résultat net négatif, aucun remboursement ne sera effectué.

Enfin, vous aurez à prendre acte de ce que les dividendes suivants ont été alloués au cours des trois précédents exercices :

<u>2007</u>	
Dividende unitaire	0,06 cts
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende :	1 915 046
Distribution totale :	114 902,76
<u>2008 :</u>	
NEANT	
<u>2009 :</u>	
NEANT	

Votre conseil renonce à l'allocation de jetons de présence pour l'exercice en cours.

X - INFORMATIONS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous précisons que le capital social est ainsi réparti :

- Monsieur Michel BAILLY : 336 553 actions au nominatif, soit 14,65 % du capital (droit de vote double : 336 553)
- Monsieur Jacques GEBRAN : 307 180 actions au nominatif, soit 13,37 % du capital (droit de vote double : 307 080 et droit de vote simple : 100)
- Monsieur Michel ANDREETTI : 41 152 actions au nominatif, soit 1,79 % du capital (droit de vote double : 41 152)
- OTC INNOVATION 3 : 111 111 actions au nominatif, soit 4,84 % du capital, (droit de vote double : 55 551 et droit de vote simple : 55 560)
- OTC INNOVATION 4 : 222 222 actions au nominatif, soit 9,67 % du capital, (droit de vote double : 111 102 et droit de vote simple : 111 120)
- OTC DUO 1 : 192 514 actions au nominatif , soit 8,38 % du capital.

Par ailleurs, il est précisé que la société OTC Asset Management détient au total 716 332 actions au nominatif, soit 31,17 % du capital (droit de vote double : 166 653 et droit de vote simple : 549 679).

Enfin, nous vous précisons que les salariés actionnaires détiennent moins de 3 % du capital social.

XI - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX:

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en annexe la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux ainsi que la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

XII - INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce, nous vous indiquons en annexe un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au conseil d'administration et leur utilisation.

XIII - AUTRES PROPOSITIONS

Nous vous demanderons de bien vouloir consentir quitus de leur gestion à vos administrateurs pour cet exercice et au commissaire aux comptes décharge de l'exécution de sa mission.

Par ailleurs, nous vous proposerons de renouveler le mandat de censeur de Monsieur Michel GOMART qui vient à expiration au jour de la prochaine assemblée.

Nous vous remercions de votre présence à cette assemblée et nous vous prions d'adopter les différentes résolutions qui vont vous être soumises et dont le texte est déposé au siège social en annexe au présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE I

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Michel BAILLY, Président du Conseil d'Administration

NEANT

Monsieur Jacques GEBRAN, Directeur Général

- Gérant de la S.C.I. TOURELLE 95 dont le siège social se trouve à DEUIL-LA-BARRE (95170), rue de la Tourelle, n°19 bis, immatriculée le 17 novembre 1995 au R.C.S. de PONTOISE sous le n° D 402 883 870.
- Gérant de la société LOGIC INSTRUMENT (Deutschland) Gmbh.
- Président de la société LOGIC INSTRUMENT, USA, INC.
- Gérant de la SCI EUROPE 2007, société civile immobilière au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 1 rue des Charpentiers à DOMONT (95330), immatriculée au R.C.S. de PONTOISE, sous le n° 500 532 569.

Monsieur Michel ANDREETTI, Administrateur

- Gérant de la S.C.I. MAYA dont le siège social se trouve 23, rue Villas Paradis 13006 MARSEILLE, immatriculée le 22 juillet 1999 au R.C.S. de MARSEILLE sous le n° D 423 818 962.

ANNEXE II

RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE

VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Michel BAILLY, Président du Conseil d'Administration

Monsieur Michel BAILLY a perçu une rémunération totale brute de 118 887,- Euros au cours de l'exercice 2010 et il lui a été consenti un avantage en nature représentant un montant de 11 040,- Euros pour son véhicule et de 3 392 Euros pour son Assurance Vie.

Monsieur Jacques GEBRAN, Directeur Général

Monsieur Jacques GEBRAN a perçu une rémunération totale brute de 107 847,- Euros au cours de l'exercice 2010 et il lui a été consenti un avantage en nature représentant un montant total de 3 392 Euros pour son Assurance Vie.

Monsieur Michel ANDREETTI, Administrateur

NÉANT